

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 50**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

**RD 268 - Fos-sur-Mer - Accès au projet Innovex - Convention de transfert temporaire  
de maîtrise d'ouvrage (Etudes)**

---

**DGACEEP Direction des Routes  
Arrondissement de l'Etang de Berre  
0413312219**

## **PRESENTATION**

Par délibération en date du 9 février 2016, le Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) a approuvé la réalisation des travaux liés à la phase 1 du projet INNOVEX inscrits au sein de la future plateforme industrielle « plug & play » dénommée PIICTO d'une superficie de 1 200 ha à Fos-sur-Mer.

Ce projet prévoit l'aménagement d'un site spécifique de 12ha dédié à l'accueil de démonstrateurs et pilotes pré-industriels en lien avec l'innovation industrielle et la transition énergétique. Concernant la phase 1 programmée à court terme, il est prévu d'implanter le démonstrateur Jupiter 1000 porté notamment par GRTGaz qui propose une solution innovante et performante pour valoriser les excédents d'électricité renouvelable et recycler le CO2.

Dans ce contexte, le GPMM souhaite, en accord avec le Département, étudier la desserte du projet INNOVEX depuis la RD268 au PR 7+741.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre le Département et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) afin de définir les conditions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au GPMM.

Les études seront intégralement menées et financées par le GPMM.

Cette convention n'aura aucune incidence financière sur le budget départemental.

Le GPMM envisage de solliciter ultérieurement une participation financière du Département au titre des travaux de voirie sur la base des études préliminaires et d'avant projet de ce réaménagement qu'elle aura réalisées.

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au Grand Port Maritime de Marseille pour la réalisation des études préliminaires et d'avant projet d'aménagement de la desserte du projet INNOVEX sur la RD 268 à Fos-sur-Mer,
- m'autoriser, en cas de décision favorable de votre part, à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au présent rapport.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

